

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Dernière mise à jour : 01/04/2026.

Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes les versions antérieures. Seule la dernière version en vigueur est applicable.

0. Introduction - Conditions

Dans ce document (les « Conditions »), vous trouverez les conditions de licence relatives aux logiciels de la SRL ESOMUS (ci-après « ESOMUS », coordonnées ci-dessous). Les Conditions comprennent les parties suivantes :

- i) Introduction - Conditions (partie 0)
- ii) Conditions de Licence (partie I)
- iii) Conditions d'Utilisation (partie II)
- iv) Annexe concernant les mesures de sécurité (partie III)
- v) Aperçu des traitements de Données à caractère personnel (partie IV).

I. Conditions de licence

Article 1 PARTIES - OBJET DES CONDITIONS

Dans les Conditions, le terme « CLIENT » désigne toute personne morale ou entreprise qui conclut un contrat avec ESOMUS dont l'objet est l'utilisation d'un ou plusieurs logiciels ou modules d'Audityx (chacun un « Produit », par exemple l'ISQM), ou la prestation de services par ESOMUS (chacun un « Service » ou ensemble les « Services »). Le CLIENT ainsi que tout utilisateur des Produits et/ou des Services (p.ex. sole practitioner, réviseur avec équipe d'audit et/ou autres utilisateurs) seront considérés comme « Utilisateur ».

Tout contrat avec ESOMUS sera soumis aux Conditions, qui sont les seules et uniques conditions applicables, prévalant sur toutes autres conditions, notamment celles du CLIENT, même si elles prétendent s'appliquer seules et exclusivement. Des dérogations aux Conditions ne sont valables que si et dans la mesure où elles ont été acceptées par écrit par ESOMUS. Dans ce cas, ces Conditions restent applicables pour tous les points auxquels il n'est pas expressément dérogé.

Dans le respect des Conditions (notamment le paiement des redevances de licence) et pour la durée des Conditions, ESOMUS met à disposition du CLIENT et ses Utilisateurs (le cas échéant) les Produits (en principe sous forme « SaaS » (« Software-as-a-Service »)) et/ou Services (p.ex. assistance) décrits dans l'offre d'ESOMUS.

Article 2 OFFRES

Les offres d'ESOMUS sont valables pendant 1 mois, sauf mention contraire dans l'offre. Tous les prix indiqués dans l'offre sont hors TVA. Les souscriptions et/ou les commandes signées deviennent automatiquement définitives après l'acceptation par le CLIENT, même sans envoi d'une confirmation par ESOMUS au CLIENT.

Le paiement des coûts de démarrage est dû suite à la passation de la commande. Aucune souscription et/ou une commande signée par le CLIENT ne pourront être annulées par celui-ci, sans l'accord écrit et préalable d'ESOMUS. Les commandes signées deviennent automatiquement définitives même sans envoi d'une confirmation par ESOMUS au CLIENT. Le paiement de l'acompte ou d'une mensualité relatif à une offre tient lieu de signature effective de la commande, même sans avoir reçu l'offre signée.

Aucune commande signée par le CLIENT ne pourra être annulée par celui-ci sans l'accord écrit et préalable d'ESOMUS, sauf par le délai de rétractation prévu par la loi Belge. Les délais de livraison des Produits, ou de fourniture des produits et/ou des Services d'ESOMUS et/ ou de l'utilisation de la plateforme ESOMUS sont indiqués à titre indicatif. En cas de retard de livraison ou de fourniture, quelle qu'en soit la cause, le CLIENT ne pourra prétendre au paiement d'une indemnité ni procéder à l'annulation de la commande, ou à la résiliation du contrat.

Le délai de rétractation est de 14 jours prévu par la loi Belge, ensuite, le CLIENT qui a signé le bon de commande ou payer l'acompte ou une mensualité ne peut donc pas annuler son achat. Le CLIENT ne dispose plus du droit de renoncer à l'achat. En marquant son accord sur le bon de commande ou par le paiement de l'acompte et/ou d'une mensualité ou de la totalité, le CLIENT accepte l'exécution des services décrit dans l'offre et/ou le devis. Le CLIENT qui a signé l'offre et qui dans les 6 mois décide de ne pas commencer le projet sauf indication dans l'offre présente ou de ne pas poursuivre avec ESOMUS, devra quand même payer le setup (si celui-ci n'a pas été payé à la signature), les prestations estimées à défaut de 50 % des prestations estimées moins les prestations effectives, le CLIENT, devra aussi s'acquitter des coûts des serveurs datas et aussi l'abonnement qu'il a souscrit chez ESOMUS d'une valeur équivalente à 50 % des mensualités prévues, une facture sera établie suite à l'abandon du projet, l'ensemble des postes de l'offre sera établi en fonction et celle-ci sera payable au comptant. Après trois devis et/ou trois offres, ESOMUS pourra facturer une nouvelle offre suivant par un montant forfaitaire de 400 €. HTVA.

Article 3 LICENCES - TARIFS - PAIEMENTS - ADAPTATION DES PRIX

ESOMUS accorde au CLIENT une licence non cessible et non exclusive pour l'utilisation des Produits pour le nombre d'Utilisateurs prévu dans l'offre d'ESOMUS, en contrepartie du paiement des redevances de licence et des coûts de démarrage. Les redevances de licences sont déterminées dans l'offre de prix d'ESOMUS. Elles sont payables anticipativement et annuellement. La liste de prix des Produits et des Services d'ESOMUS ne peut être utilisée qu'avec l'autorisation écrite et préalable d'ESOMUS. Cette liste reste la propriété exclusive d'ESOMUS et peut être revue sans préavis. Les tarifs qui pourraient être disponibles lors d'une présentation ne sont donnés qu'à titre indicatif, ils ne constituent pas une offre. Les tarifs d'ESOMUS peuvent être adaptés sur la base de la formule de révision des prix suivante : $P = P_o \times (0.2 + 0.8 S/S_o)$

Dans laquelle : P = le prix révisé, P_o = le prix de base, S_o = le coût salarial de référence d'Agoria (= le salaire de référence augmenté des charges sociales) – moyenne nationale (dernier chiffre disponible au moment de la conclusion de la convention) telle que publiée sur le site web d'Agoria (www.agoria.be)

S = Coût salarial de référence valable au cours du mois précédant le mois au cours duquel le prix est recalculé

Tout autre ajustement des tarifs fera l'objet d'une analyse par la SRL ESOMUS.

Si le CLIENT désire, dans le temps, de faire évoluer son abonnement en y ajoutant un ou plusieurs modules, alors une offre complémentaire sera réalisée et il pourra décider selon ses besoins. Dans ce cas, la licence sera recalculée sur base des nouveaux modules et/ou fonctionnalités choisies.

Le montant de la licence utilisateur comprend la maintenance évolutive des Produits, soit : l'évolution et le maintien des Produits.

Les nouveaux modules non décrits par le contrat initial ne sont pas compris et pourront entraîner un coût supplémentaire pour chaque licence utilisateur et/ou clients.

Une adaptation des coûts est également possible si ESOMUS et/ou l'un de ses sous-traitants devait changer de fournisseur pour la gestion des backups, serveurs et leurs maintenances en vue de : accentuer le service, obtenir de meilleures performances machines, obtenir un meilleur service par de la haute performance, accentuer la vitesse des processeurs et des accès aux données, optimiser la technologie, se conformer à une nouvelle norme de sécurisation. L'adaptation des coûts de ces modules/services complémentaires se fera, soit en cours d'année, soit au premier avril de l'année qui suit lors de la reconduction de la licence utilisateur. Un préavis de trois mois minimum sera respecté. Le CLIENT peut à tout moment commander des licences supplémentaires via la page de commande et/ou au moyen d'une souscription pour un Produit chez ESOMUS. Les tarifs applicables à de telles licences supplémentaires sont ceux en vigueur au moment où la commande est passée. Les commandes supplémentaires ne sont contraignantes qu'après l'envoi du bon de commande et/ou du paiement du setup et/ou du paiement de l'abonnement annuel avec ou sans confirmation par ESOMUS. Les paiements doivent être effectués suivant la date de la facture et maximum dans les 30 (trente) jours calendaires, sauf mention contraire sur la facture. Des frais supplémentaires seront à charge du CLIENT en cas de paiement tardifs. Toute facture impayée à l'échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard de 10% par an et d'une indemnité égale à 20 % (vingt pourcent) de la somme impayée avec un minimum forfaitaire de 75 euros.

La gestion administrative des rappels et des factures impayées se définit comme suit :

- *Premier rappel* : Dès 10 jours calendrier suivant la date d'échéance, envoi du rappel par mail.
- *Deuxième rappel* : Dès 20 jours calendrier suivant la date d'échéance, envoi du rappel par mail.
- *Troisième et dernier rappel* : 30 jours calendrier suivant la date d'échéance, envoi du rappel par mail. Ensuite, toujours en cas de non-paiement dans les 5 jours calendrier supplémentaires : Fermeture du compte.

La réactivation du compte CLIENT sera facturée : 1.500 (mille cinq cent) euros HTVA et une facture sera envoyée au paiement comptant. Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les dix jours calendrier de son envoi.

Politique de tarification différenciée par pays géographique et non-transférabilité. La Société Esomus propose des tarifs adaptés à certains pays ou régions afin de soutenir l'accès à ses logiciels, modules, prestations et technologies. Ces tarifs sont strictement réservés aux clients légalement établis dans les zones concernées, et aucun client ne peut prétendre à un prix applicable dans un autre pays ni exiger un remboursement ou un ajustement hors de sa zone géographique. Les prix applicables sont déterminés en fonction des conditions économiques, fiscales et réglementaires propres à chaque territoire, et peuvent varier d'une zone à l'autre. En cas de doute, le tarif en vigueur à la date de la commande, basé sur l'adresse de facturation du client, fait foi. Les prix peuvent également être ajustés selon le taux de change applicable ou arrondis pour des raisons pratiques de facturation. Toute tentative de contournement de cette politique constitue un manquement aux conditions générales de ventes, pouvant entraîner la suspension ou la résiliation des services et l'exigibilité de frais supplémentaires. Esomus se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment afin de tenir compte des évolutions économiques, législatives, réglementaires ou de sa stratégie commerciale.

Article 4 DEPLOIEMENT

Les Produits qui sont des outils SaaS et full web (p.ex. l'ISQM) ne nécessitent aucun serveur du CLIENT, un simple web browser suffit pour les utiliser. Le démarrage d'un abonnement consiste à mettre en place par un setup la mise en route sur une base de données sur le serveur d'hébergement ainsi qu'un profil d'accès à celle-ci via le Produit. Les PRODUITS, quel que soit le module acquis par le CLIENT lors de sa commande est fourni avec les modèles officiels prévus lors du démarrage.

Le CLIENT a le droit de ne pas vouloir utiliser les modèles qui sont fournis de base lors du démarrage d'un ou plusieurs modules, car le CLIENT a peut-être une autre vision, complètement différente des processus validés par la profession, mais dans ce cas, le CLIENT en assumera l'entièreté des risques inhérents à ces nouveaux modèles non officiels ainsi que les coûts de développements, de paramétrages, des tests pour tous les nouveaux modèles que le CLIENT souhaite intégrer pour son cabinet. Ces nouveaux modèles ne seront pas mis à jour comme les modèles officiels, le CLIENT ne pourra en aucun cas demander un dédommagement, une note de crédit total ou partiel ou quelconque remboursement en cas d'erreur de comportement et/ou de litige. Pour le démarrage d'un Produit SaaS, des coûts de démarrage sont dus, comme précisés dans l'offre de prix d'ESOMUS. Ces coûts de démarrage, qui seront ajoutés aux redevances de licence, comprennent le coût des serveurs avec un maximum de 10 gigabytes par Utilisateur, le coût de la maintenance afin de garder le Produit SaaS à jour, un coût de gestion administrative ainsi que des prestations d'installation et la formation de base (comme précisée ci-dessous).

Le déploiement d'un Produit SaaS démarre dès que les coûts de démarrage et les redevances de licence pour la première année sont payés. En termes de délais, le processus de déploiement dure normalement quelques jours. Ce délai sera également en fonction de votre capacité de mobilisation des ressources de votre société, cabinet et/ou de votre réseau (disponibilité, informations, données ...) pour mettre en place correctement ce déploiement. En principe, la licence démarre dans les trente jours ouvrables suivants le paiement de la première facture d'ESOMUS.

Lors du déploiement d'un Produit SaaS chez le CLIENT et/ou les Utilisateurs, il pourrait, selon le nombre d'inscriptions reçues chez ESOMUS, que l'installation du Produit SaaS chez le CLIENT et/ou ses Utilisateurs dépasse le nombre de jours prévus initialement (de vingt jours) et serait décalé dans le temps. Un agenda sera proposé. Suite à ce déploiement de grande envergure et pour ne pénaliser aucun client et/ou utilisateur, ce sera la date de réception du Produit SaaS et des codes d'accès à celui-ci qui sera la date anniversaire de l'abonnement. Les clients et/ou les utilisateurs qui auront souscrit un abonnement anticipativement à un Produit SaaS pourraient être repris dans le même cas de figure que ci-dessus. Dans ce cas, il n'y aura pas de contrepartie ni un remboursement quelconque.

Si le CLIENT souhaite utiliser un Produit SaaS en le déployant sur ses propres serveurs, ce sera soumis à l'autorisation écrite d'ESOMUS. Le cas échéant, le Produit SaaS (et tous les systèmes, programmes, modèles, schémas, etc.) resteront la propriété exclusive d'ESOMUS et le CLIENT ne bénéficiera que d'un droit d'usage sous les conditions stipulées dans ces Conditions. Dans ce cas, sans préjudice aux autres dispositions des Conditions, le CLIENT:

- i) N'obtiendra l'accès au code source du Produit qu'après paiement des sommes dues ;
- ii) Assurera que ses serveurs concernés et les comptes liés à ses serveurs soient dûment protégés, afin d'éviter toute reproduction illégale du logiciel, même partielle et tout accès non-autorisé (par tiers ou collaborateurs du CLIENT) ;
- iii) Ne copiera de quelque façon que ce soit, même partiellement, le logiciel des Produits et la documentation y relative, sans l'accord préalable, explicite et écrite d'ESOMUS. Les copies autorisées seront uniquement destinées à l'utilisation du CLIENT et seront sauvegardées à son adresse ;
- iv) N'apportera aucune modification au logiciel des Produits ni à la documentation, qu'après autorisation préalable, explicite et écrite d'ESOMUS
- v) Accepte la responsabilité intégrale du déploiement du logiciel des Produits sur ses serveurs, l'accès par des tiers (y compris accès non-autorisés et piratage), autres ;
- vi) Informera ESOMUS au plus vite et par écrit en cas d'accès non-autorisé ou si des tiers faisaient valoir des droits ou des prétentions relatifs au logiciel des Produits (et/ou ses composants).
- vii) ESOMUS décline toutes responsabilités lors des accès au logiciel et/ou aux bases de données.
- viii) Dès que le CLIENT accède aux bases de données pour quelques raisons que ce soit, soit en interne ou par une personnes externe et/ou autres personnes dédiées par le CLIENT, le CLIENT sera seul responsable des modifications effectuées et assumera seul les conséquences en cas d'effacement, de pertes de données et/ou de destructions des bases de données, même partielles ou du logiciel lui-même.

Le CLIENT assumera également tous les coûts de remises en état du logiciel par ESOMUS, des bases de données pour que celui-ci fonctionne à nouveau correctement et prendra en charge tous les coûts de remises en état, dans les cas précités, les prestations seront majorées de vingt pourcent et une facture sera envoyée pour tous les frais prestations, assistances et de débours occasionnés par cette perte de données, de destruction, d'effacement et/ou autres incidents.

Article 5 FORMATIONS

Une formation de base est proposée par ESOMUS pour former au minimum un Utilisateur, en principe chez le CLIENT et/ou chez un de nos partenaires ou par visioconférence et Esomus propose une formation, payante, de niveau avancé au « Master » au sein de l'entreprise du CLIENT, en principe chez le client et/ou chez un de nos partenaires ou par visioconférence. Par le terme « Master », on entend un Utilisateur du CLIENT qui est le premier point de contact d'ESOMUS en matière de l'utilisation des Produits. Cette formation avancée comprend la formation par un expert et/ou un partenaire d'ESOMUS qui a les connaissances nécessaires des Produits pertinents, l'aide est en ligne dans les modules et selon les fonctionnalités d'utilisation. ESOMUS propose également des formations supplémentaires (p.ex. pour d'autres Utilisateurs, plus d'heures, prendre en charge le paramétrage complet), avec un maximum de dix utilisateurs par session qui peuvent être formés simultanément. Dans ces cas, vous devez prendre contact avec ESOMUS pour établir votre planning de formation. Le prix de la formation de base est un forfait décrit dans l'offre et, et il est possible également d'obtenir les formations sur sites selon les modalités de l'offre et selon les tarifs d'ESOMUS. Les prestations réservées seront dues à raison de 100 % après réalisation, 100 % si décommandée dans les 5 jours ouvrables avant la date de prestation, 50 % si décommandée dans les 10 jours ouvrables avant la date de prestation, 30 % si décommandée après le mail de confirmation de la formation et 10 jour ouvrable avant la date de prestation. Pour que la formation se passe en entreprise ou chez le CLIENT, il faut au minimum 10 personnes pour la formation de base. Pour les entreprises et/ou Client ayant moins de dix personnes à formés, la formation se déroulera principalement en visioconférence.

Article 6 UTILISATION

Toute utilisation des Produits SaaS doit se faire en ligne, seulement pour l'usage interne du CLIENT et en stricte conformité avec l'usage prévu du Produit concerné. La création d'un compte et l'utilisation des Produits par les Utilisateurs sont soumises aux Conditions d'Utilisation (partie II), que chaque Utilisateur devra accepter avant d'accéder à un Produit. Le CLIENT est responsable pour toute utilisation d'un Produit pour son compte, y compris pour l'utilisation faite par ses Utilisateurs. Le CLIENT garantit que chacun de ses Utilisateurs qui agissent dans son nom accepte et respecte les Conditions d'Utilisation (dans la version en vigueur à ce moment), à l'exception des dérogations convenues par écrit. L'utilisation d'un Produit peut être soumise aux conditions de licence des fournisseurs d'ESOMUS. Si tel est le cas, ces conditions de licence sont incluses dans l'offre. Le CLIENT confirme prendre connaissance de ces conditions et les respecter.

ESOMUS se réserve le droit de refuser l'accès et/ou l'utilisation d'un Produit à quiconque, pour quelque raison que ce soit et à tout moment. ESOMUS se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre (l'accès à) un Produit à tout moment, moyennant un préavis raisonnable. Le CLIENT est responsable de la sélection et de l'acquisition dans les temps d'un service de télécommunication adapté afin de pouvoir utiliser un Produit, ainsi que des coûts découlant de ce service de télécommunication.

Article 7 VERSIONS

Le CLIENT reconnaît que les Produits sont continuellement améliorés et adaptés par ESOMUS. Le CLIENT a uniquement accès à la dernière version du Produit.

Chaque nouvelle version ou mise à jour d'un Produit remplace la version originale ou précédente en tant que version modifiée et est par conséquent soumise à tous les droits et obligations stipulés dans les Conditions. Durant les mises à jour, un Produit peut-être temporairement indisponible pour le CLIENT ou les Utilisateurs.

Si vous avez fait l'acquisition d'un ou plusieurs modules (ISQM - Missions - xxx) d'Audityx. Depuis le début de votre utilisation de ce(s) module(s), la structure de votre cabinet a ou aura certainement évolué, passant peut-être d'un seul praticien à un cabinet avec une équipe, voire à un réseau plus vaste. Il est crucial et nécessaire de nous informer de tous les changements dans votre structure. Cela nous permettra de mettre à jour directement le logiciel Audityx en fonction du nouveau type de structure, afin d'adapter correctement les documents, les modèles, les rôles, les tableaux de bord, etc., nécessaires à cette évolution. Ainsi, vous disposerez toujours de la bonne version du logiciel adaptée à votre type de cabinet, et vous serez, en même temps, conforme aux règles de la profession. À défaut de notification écrite par le CLIENT dans un délai de 10 jours calendaires suivant toute modification de la structure de son cabinet, la mise à jour du logiciel Audityx continuera à s'appuyer sur les informations précédemment

communiquées. Esomus ne pourra dès lors être tenu responsable de toute erreur, dysfonctionnement, omission ou inadéquation résultant de l'absence de mise à jour selon la nouvelle structure. Toute conséquence liée à cette situation relèvera exclusivement de la responsabilité du CLIENT.

Le Produit comprend notamment un ensemble de fonctionnalités incluant, sans que cette liste soit limitative, la gestion de, du, des : Menus, Tableaux de bord, Gestion de la norme ISQM et des MISSIONS, Paramétrages divers, Timesheets, Facturation, Bibliothèques, API, Agendas, Activités des utilisateurs, Tracking, Knowledge, Utilisateurs, Contacts, Équipes Rôles Cabinets, Multi cabinets, Réseaux, Évènements, Aides, Formations, Notifications, Notes, Post-it, Glossaires, Courriel, Modèles, Documents, Formulaires, Objectifs, Risques, Documentations, Annexes, Statistiques, Actions, Anomalies, Archivages, Surveillances, Mise à jours, ... Cette liste est indicative et non exhaustive. Esomus se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier ou faire évoluer les fonctionnalités, notamment pour des raisons techniques, réglementaires, normatives ou liées à la profession ou à toute injonction d'une autorité compétente. En cas de suppression d'une ou plusieurs fonctionnalités, celle-ci ne pourra donner lieu à aucune réduction du prix de l'abonnement. Le coût de la licence pourra toutefois être révisé à la hausse en cas d'ajout, de développement ou d'amélioration de fonctionnalités existantes, ou de l'introduction de nouvelles fonctionnalités. Le CLIENT en sera informé préalablement.

Article 8 DUREE DE LA LICENCE

Chaque contrat est valable pour une durée d'un (1) an. Il est automatiquement renouvelé pour un an supplémentaire, sauf si l'une des parties en informe l'autre par courrier recommandé, au moins trois (3) mois avant la fin de la période en cours. Pour mettre fin au contrat ou à une licence, le CLIENT doit envoyer une demande par courrier recommandé, avec un préavis de trois (3) mois. Sans cela, le contrat est automatiquement renouvelé. Aucun remboursement n'est possible en cas d'arrêt du contrat ou des licences, quelle qu'en soit la raison. Les licences restent actives jusqu'à la fin de la période prévue sans aucun remboursement. En cas de non-paiement ou de non-respect des conditions, ESOMUS pourra engager les démarches nécessaires pour récupérer les montants dus. À la fin de la licence ou du contrat, uniquement à la demande du CLIENT toutes les données et documents pourront lui être remis dans les 60 jours (soixante) calendaires sous format informatique ou tels qu'ils ont été délivrés lors de l'encodage dans la plateforme du Produit, sauf si le CLIENT a choisi le READ-ONLY ou la mise à disposition des données pour une utilisation hors du PRODUIT (décrit en bas). S'il n'y a pas de demande explicite par mail, par recommandé ou par un rappel de la demande du Client dans les trente jours, Esomus considérera comme une fermeture du compte complet. Si le CLIENT souhaite qu'ESOMUS garde les données pour reprendre un abonnement plus tard, il faudra impérativement la signature d'un responsable pour valider la garde de ces données. Les frais de serveurs et datas et les prestations pour ce service seront facturés au CLIENT.

ESOMUS est en droit de résilier les Conditions, les commandes et/ou les souscriptions en cours avec le CLIENT, avec effet immédiat et sans aucun dédommagement, dans les cas suivants :

- Un manquement quel qu'il soit du CLIENT dans l'exécution de ses obligations vis-à-vis d'ESOMUS, qui n'est pas remédié dans un délai raisonnable à compter d'une mise en demeure d'ESOMUS ;
- La faillite, la cessation des paiements, le dépôt d'une requête de concordat ou de report ou de sursis de paiement ou toute autre situation similaire dans le chef du CLIENT ;
- La cessation totale ou partielle, l'immobilisation, la liquidation volontaire ou judiciaire ou toute situation d'insolvabilité du CLIENT ;
- L'existence de toute saisie pratiquée sur les avoirs, droits et créances du CLIENT ou en cas de lettre de change protestée.

En cas d'inexécution par le CLIENT de l'une des obligations mises à sa charge par les Conditions, l'intégralité des honoraires et des frais, d'avocats et de conseillers techniques, exposés par ESOMUS et directement ou indirectement causés par cette inexécution, seront intégralement supportés par le CLIENT. Aussi, ESOMUS sera en droit de bloquer tout contenu et/ou de suspendre les licences accordées au CLIENT, sans aucun remboursement des droits de licence ou aucune autre indemnisation du CLIENT. Les honoraires et frais, d'avocats et de conseillers techniques exposés par le CLIENT dans le cadre de l'exécution de la présente convention ne pourront en aucun cas donner lieu à une indemnisation d'ESOMUS.

Les obligations qui, de par leur nature, sont destinées à perdurer même après la fin de la durée de la licence continuent à exister après l'expiration de celui-ci ; cela comprend, mais sans s'y limiter, les dispositions relatives à la confidentialité, la responsabilité et les droits de propriété intellectuelle.

Pour les licences « MISSIONS »

Conditions spécifiques applicables au module « MISSIONS »

Le présent article définit les conditions particulières applicables à la souscription, à l'utilisation et à l'évolution du nombre de licences du module MISSIONS, lesquelles prévalent, en cas de contradiction, sur toute communication commerciale, documentation marketing ou information précontractuelle.

Souscription et ratio minimal obligatoire : Le Client peut souscrire au module MISSIONS avec un nombre de licences inférieur à celui des licences souscrites pour le module ISQM, sous réserve d'un ratio minimal impératif d'une (1) licence MISSIONS pour quatre (4) licences ISQM.

Absence d'exclusivité utilisateur et partage des licences : Les licences du module MISSIONS sont concédées sans exclusivité d'utilisateur lorsque leur nombre est inférieur au nombre de personnes susceptibles d'y accéder.

Le Client reconnaît expressément que : plusieurs utilisateurs peuvent être amenés à se partager une même licence, l'accès simultané au module peut être limité, aucune indisponibilité résultant de ce partage ne pourra être imputée à Esomus.

Absence d'obligation d'alignement et absence de garantie de confort : Esomus n'assume aucune obligation contractuelle quant à l'alignement du nombre de licences MISSIONS avec le nombre de licences ISQM. Toute référence à un confort d'utilisation accru résultant d'un nombre supérieur de licences MISSIONS est purement informative et ne constitue ni une garantie, ni un engagement de résultat, ni une obligation contractuelle à charge d'Esomus.

Ajustement à la hausse du nombre de licences : Toute demande d'augmentation du nombre de licences MISSIONS : doit être formulée par écrit, est soumise à l'acceptation expresse d'Esomus, prend effet à la date convenue entre les parties, donne lieu à une facturation complémentaire calculée au prorata temporis, sur la base du tarif en vigueur à la date d'acceptation. Aucune augmentation ne produit d'effet rétroactif.

Ajustement à la baisse du nombre de licences : Sauf stipulation contractuelle contraire expresse, toute réduction du nombre de licences MISSIONS : ne peut prendre effet qu'à l'échéance contractuelle, ne donne lieu à aucun remboursement, avoir ou compensation, est subordonnée à l'absence de manquement contractuel du Client.

Incidence sur les avantages commerciaux : Toute variation du nombre de licences MISSIONS, qu'elle soit à la hausse ou à la baisse, est sans incidence sur : les remises commerciales, les avantages promotionnels, les rétributions de parrainage, ou tout autre avantage financier accordé antérieurement, lesquels sont définitivement acquis et ne font l'objet d'aucun recalcul, y compris en cas de proratisation du module MISSIONS.

Modification des conditions : Esomus se réserve le droit de modifier les présentes conditions spécifiques lors du renouvellement du contrat ou par voie d'avenant, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation. La souscription et l'utilisation du module MISSIONS emportent acceptation et sans réserve du présent article par le Client.

Article 9 LE READ-ONLY

Si le CLIENT souhaite arrêter, pour quelques raisons que ce soit, l'utilisation d'un Produit, ses accès seront valides jusqu'à la fin de sa licence et aucun remboursement ne pourra être exigé par le CLIENT et/ou ses Utilisateurs.

Par contre, ESOMUS propose le READ-ONLY au Produit, qui permet aux Utilisateurs d'utiliser le Produit et les données en mode de consultation (sans interaction). Si un Utilisateur souhaite utiliser le READ-ONLY, le CLIENT et/ou l'Utilisateur devra s'acquitter annuellement de 300 euros HTVA par utilisateur pour maintenir l'ensemble de ses données, datas, backups sur les serveurs et la gestion administrative de cette demande. Si le nombre de datas est supérieur à 100 giga bytes, une adaptation sera facturée. Les Conditions resteront valables. Si le CLIENT ne souhaite pas recourir au mode « READ-ONLY » (lecture seule) défini ci-dessus, Esomus propose une solution alternative. À ce titre, et sur demande dans les 60 (soixante) jours, le CLIENT pourra procéder au téléchargement de l'intégralité des données en une seule fois, ou obtenir un support adapté en fonction du volume des données. Celles-ci seront consultables en dehors de la plateforme Audityx, notamment aux formats HTML, PDF ou CSV. L'activation de cette option devra être demandée par e-mail à l'issue du contrat. Cette prestation est fournie moyennant le paiement d'un forfait, faisant l'objet d'une facturation distincte.

Article 10 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

10.1. Le CLIENT et ESOMUS respectent la législation applicable en matière de protection des données relatives à la protection des données à caractère personnel des personnes physiques au cas où le CLIENT traite, via un Produit, des données à caractère personnel telles que définies à l'article 4 du Règlement général sur la protection des données 2016/679 (ci-après dénommées « Données à caractère personnel »). Dans ce cas, les obligations d'ESOMUS à l'égard du CLIENT concernant le traitement des Données à caractère personnel conformément à l'article 28 RGPD sont régies ci-dessous.

10.2. ESOMUS intervient en tant que sous-traitant et il traitera exclusivement les Données à caractère personnel sur la base des instructions écrites du CLIENT et au nom de celui-ci (ici « Responsable du traitement »). Les traitements des données à caractère personnel sont décrits dans la partie IV. Le CLIENT reconnaît et convient que ESOMUS peut rédiger des rapports basés sur les données traitées via un Produit. Ces rapports ne contiendront pas de Données à caractère personnel.

10.3. ESOMUS (Sous-traitant) peut accorder à ses travailleurs l'accès aux Données à caractère personnel conformément au principe du « besoin d'en connaître », c'est-à-dire dans la mesure où les travailleurs en question ont besoin de cet accès pour exécuter leurs tâches. ESOMUS informera par écrit ses travailleurs du caractère confidentiel des Données à caractère personnel et il leur fera signer une obligation contractuelle en la matière qui prévoit au moins la même confidentialité que celle qui est décrite à

l'article 11. Cette obligation de confidentialité continue de s'appliquer 10 ans après la fin des Conditions.

10.4. ESOMUS s'engage à mettre en œuvre et à respecter les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées visées à l'article 32 du RGPD et nécessaires à la protection des Données à caractère personnel. ESOMUS décrira ces mesures dans la partie III.

10.5. ESOMUS ne divulguera sous aucune forme et d'aucune manière les Données à caractère personnel à des tiers, y compris des sous-traitants ultérieurs, ni ne leur donnera accès à ces données, sauf dans les cas et conditions suivantes :

- si des mesures de sécurité contractuelles, organisationnelles et techniques similaires sont adoptées pour protéger des Données à caractère personnel à l'égard de leur destinataire et que le CLIENT a donné pour ce faire son autorisation préalable et écrite explicite ;
- si ESOMUS est tenu d'octroyer un tel accès en vertu d'une disposition légale contraignante belge ou européenne.

10.6. ESOMUS s'engage à aider le CLIENT à respecter ses obligations légales dans le cadre du traitement des Données à caractère personnel imposées en vertu du RGPD. ESOMUS ne peut accorder son aide que dans la mesure où il est informé du traitement des Données à caractère personnel tel que décrit en Annexe 3. Dès que le CLIENT en fait la demande, ESOMUS : informe le CLIENT des modalités de son traitement et lui donne accès aux Données à caractère personnel traitées (y compris les documents, immeubles, systèmes, logiciels, matériels, bases de données, installations et infrastructures requis) ; coopère aux audits et inspections ;

assiste le CLIENT à déterminer la nécessité éventuelle de réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données conformément à l'article 35 RGPD ;

transmettra immédiatement au CLIENT toute demande ou question d'une personne concernée relative aux Données à caractère personnel (ou à leur traitement) et si le CLIENT en fait la demande, apportera son aide pour répondre à la demande ou question. Toute assistance de la part du ESOMUS est facturée aux tarifs en vigueur à ce moment.

10.7. ESOMUS avertira immédiatement le CLIENT, par mail ou téléphone, de toute (présomption de) violation des Données à caractère personnel du CLIENT qui a lieu ou a eu lieu. ESOMUS assistera autant que possible le CLIENT dans le respect de la procédure adaptée et, éventuellement, dans la communication d'une violation relative aux Données à caractère personnel à l'Autorité de protection des données ou la (les) personne(s) concernée(s).

10.8. ESOMUS ne peut transférer de Données à caractère personnel vers un pays situé en dehors de l'Espace Économique Européen (c'est-à-dire, actuellement, l'Union européenne, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège), à moins que le pays ou l'entreprise en question (y compris les entreprises liées à ESOMUS) vers lequel/à laquelle les Données à caractère personnel sont transférées, garantisse un niveau adéquat de protection des Données à caractère personnel et que le CLIENT ait autorisé le transfert au préalable par écrit. Le CLIENT est d'accord de transférer les données vers les pays énumérés à l'Annexe IV. En cas de transfert de Données à caractère personnel par ESOMUS vers un pays situé en dehors de l'Espace économique européen, le niveau de protection adéquat est garanti par la signature des Clauses contractuelles types de la Commission européenne. ESOMUS dédommagera le CLIENT pour tous dommages et réclamations découlant du non-respect des Clauses contractuelles types de la Commission européenne par son sous-traitant ultérieur.

10.9 Le traitement ultérieur des Données à caractère personnel après l'expiration du présent contrat est abordé plus en détail aux articles 8 et 9 des présentes Conditions de Licence.

Article 11 CONFIDENTIALITÉ

ESOMUS reconnaît que les informations transmises par le CLIENT dans le cadre de l'exécution des Conditions, notamment les données que le CLIENT et ses Utilisateurs utilisent via un Produit (« Informations Confidentielles »), sont confidentielles. Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles les informations qui :

- Sont ou deviennent publiquement connues, sans qu'elles aient été divulguées par ESOMUS ;
- Étaient déjà connues d'ESOMUS avant leur divulgation ;
- Ont été développées indépendamment par ESOMUS.

ESOMUS s'engage à

- Ne pas modifier les Informations Confidentielles et à ne pas les utiliser à toute autre fin que celle convenue par les Conditions ;
- Ne confier les Produits et les Services qu'à des personnes dont ESOMUS estime raisonnablement qu'elles sont dignes de confiance ;
- Ne donner accès aux Informations Confidentielles qu'à des personnes qui ont spécifiquement été désignées pour l'exécution des Produits et des Services pour le CLIENT (le principe « need to know ») ;
- Ne pas divulguer les Informations Confidentielles, sauf lorsqu'il y est obligé suite à des exigences légales ou par une décision de justice
- Supprimer de la plateforme du Produit la totalité des Informations Confidentielles de manière permanente, à la demande du CLIENT, ainsi qu'après un délai de 90 jours à compter de l'expiration de la licence (sauf si le CLIENT opte pour le READ-ONLY).

Si le CLIENT utilise un Produit SaaS moyennant ses propres serveurs (comme décrit à l'article 4), le CLIENT s'engage à

- Ne pas modifier le logiciel du Produit et à ne pas l'utiliser à toute autre fin que celle convenue par les Conditions ;
- Ne donner accès au logiciel du Produit qu'à des personnes qui ont spécifiquement été désignées pour l'utilisation du Produit et des Services pour le CLIENT (le principe « need to know ») et qui sont soumis à une obligation de confidentialité ;
- Ne pas divulguer le logiciel du Produit à des tiers, sauf lorsqu'il y est obligé suite à des exigences légales ou par une décision de justice

Supprimer le logiciel du Produit de manière permanente de ses serveurs, à la demande d'ESOMUS, ainsi qu'après un délai de 10 jours à compter de l'expiration de la licence ou du compte CLIENT.

Article 12 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ESOMUS garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires pour la fourniture des Produits, notamment tous les droits relatifs à l'infrastructure informatique sous-jacente ainsi que de tous les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel des Produits, ainsi que sur tous dérivés, les codes sources, les adaptations, les améliorations, les mises à jour ou les versions fournies par ESOMUS ou provenant de ses fournisseurs et/ou partenaires, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle sur le matériel. En dehors du droit d'utilisation des Produits conformément aux Conditions, aucun droit sur celui-ci n'est accordé au CLIENT ni aux Utilisateurs. Aussi, les droits de propriété intellectuelle résultant du logiciel des Produits, y compris les droits sur les développements (y compris des modules fonctionnels, des extensions (add-ons) ou des plugins) spécifiques apportés par ESOMUS (ou ses partenaires) dans le cadre de l'application ou de la personnalisation des Produits pour le CLIENT, sont la propriété d'ESOMUS (sauf pour l'ISQM, la documentation relative à la norme ISQM). Le CLIENT obtient, pour autant que de besoins, une licence non exclusive et non cessible pour l'utilisation des Produits. Il est interdit au CLIENT d'accorder à des tiers des sous-licences ou tous les autres droits relatifs aux Produits.

Article 13 GARANTIES

ESOMUS déclare que les Produits ont été développés de manière professionnelle et en conformité avec les normes industrielles généralement acceptées et avec la législation et la réglementation applicables. ESOMUS continuera à améliorer les Produits et garantit qu'à tout moment, les Produits répondront aux normes précitées. ESOMUS détermine librement la stratégie des versions et ESOMUS s'assure que le CLIENT dispose toujours de la version d'un Produit la plus récente, pour autant que cela soit possible. ESOMUS garantit que le logiciel d'un Produit répond à tout moment aux standards et normes de sécurité prévus. ESOMUS est chargé de prendre les mesures appropriées de sécurisation, de protection et de conservation du contenu, des données et des applications que le CLIENT utilise via un Produit. ESOMUS prend toutes les mesures raisonnables pour éviter la perte ou la détérioration de données. ESOMUS s'engage à collaborer à la surveillance par ou au nom du CLIENT de la conservation, de la sécurisation et de l'utilisation de ces données. Si le travail d'encodage, de paramétrage est sous-traité à ESOMUS ou une tierce personne, une validation sera nécessaire par le CLIENT ou le responsable unique défini comme le « Master », afin de valider l'ensemble des actions qui ont été effectuées sur le compte du CLIENT et/ou de l'Utilisateur.

Article 14 RESPONSABILITÉS D'ESOMUS

Les délais de livraison des Produits, ou de fourniture des Services d'ESOMUS et/ ou de l'utilisation d'un Produit sont donnés à titre indicatif. En cas de retard, quelle qu'en soit la cause, le CLIENT ne pourra prétendre au paiement d'une indemnité ni procéder à l'annulation de la commande, ou à la résiliation des Conditions (et la licence). ESOMUS n'est pas responsable de la qualité des réseaux informatiques internes et externes, de la vitesse d'accès aux données des pc, des portables, des tablettes, des smartphones et du wifi que ce soit pour le CLIENT ou les Utilisateurs. ESOMUS n'est pas responsable des logiciels installés sur les machines des Utilisateurs tels que pc, portable, tablette, smartphones et du wifi que ce soit pour le CLIENT ou les Utilisateurs. ESOMUS n'est pas responsable non plus de tout lien vers ou services fournis par des sites internet de tiers accessibles depuis un Produit et/ou de toute autre connexion ou interaction avec du matériel ou des fonctionnalités de tiers. Le CLIENT comprend que les Produits SaaS sont des applications en ligne et que tous ses logiciels et données fonctionneront sur les serveurs d'ESOMUS. ESOMUS ne garantit pas que les Produits sont totalement exempts de « bugs » et erreurs, mais seulement que ceux-ci ne compromettent pas de façon substantielle l'utilisation des Produits. ESOMUS fournit chaque Produit « tel quel ». ESOMUS ne peut être tenue responsable lorsqu'un défaut ou une panne du logiciel d'un Produit est dû :

- À des problèmes de réseau ou de communication entre le CLIENT et ESOMUS, y compris des cas de « hacking » du réseau, ou de tout piratage interne ou externe du réseau ;
- À une panne ou un défaut du matériel ou des logiciels qui ne viennent pas d'ESOMUS,
- Au fait que des changements ou modifications ont été apportés à un Produit sans l'autorisation d'ESOMUS, ou si le CLIENT omet de signaler immédiatement un défaut à ESOMUS, avec de la documentation et des informations sur les circonstances du défaut.

Toute responsabilité d'ESOMUS vis-à-vis du CLIENT ou de tiers pour perte de bénéfice ou de chiffre d'affaires, pour des dommages indirects, consécutifs ou accessoires, quelle qu'en soit la cause, est exclue, peu importe si ESOMUS avait été informée de la possibilité de tels dommages ou pertes. Pour un dommage direct causé par ESOMUS, si une réparation en nature n'est pas possible, la pleine responsabilité d'ESOMUS vis-à-vis du CLIENT se limite au maximum du montant payé pour l'abonnement seul du Produit durant l'année précédant l'événement générateur du dommage. Le CLIENT doit prendre toutes les mesures nécessaires qui peuvent raisonnablement être attendues pour limiter son dommage.

Article 15 RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le CLIENT accepte la responsabilité pleine et inconditionnelle de toutes les opérations effectuées avec les comptes des Utilisateurs. Les données, documents, plans, procédures et autres types téléchargés dans les Produits lors de l'installation, de la paramétrisation, de la formation en direct ou non, sont de la responsabilité de l'entreprise du CLIENT et/ou de l'Utilisateur. Le CLIENT qui n'utilise pas le logiciel ou utilise une seule partie de celui-ci ou plusieurs modules achetés suivant l'offre signée, ne peut en aucun cas demander un remboursement ou une note de crédit pour quelques raisons que ce soit. Si le CLIENT estime qu'Esomus ne respecte pas ses engagements, il doit le signifier directement par recommandé chez Esomus dans les quinze jours calendrier, dépasser ce délai le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement ou note de crédit. Le CLIENT accepte la responsabilité de la sélection d'un Produit, de son utilisation et des résultats ainsi obtenus. La garantie d'adéquation à un usage ou un objectif déterminé est exclue. ESOMUS ne garantit pas que les fonctions d'un Produit répondent aux exigences et aux attentes du CLIENT en matière de performance, sauf tel que prévu dans l'offre. Le CLIENT est responsable de la confidentialité de ses comptes, noms d'utilisateurs et mots de passe, il est responsable de tout accès à son système informatique et des opérations et négligences de toute partie quelle qu'elle soit qui utilise un de ses comptes. Une fonctionnalité permet aux CLIENTS de définir les règles de structuration des mots de passe au sein de leur organisation. Esomus décline toute responsabilité quant aux modifications ou à l'absence de modification des mots de passe des utilisateurs dans les PRODUITS, tant qu'au démarrage d'un nouvel utilisateur ou au cours de l'utilisation des PRODUITS. Tout test de sécurité (ou autre test) doit être préalablement signalé à Esomus et réalisé exclusivement sur des instances de test. Tout test non autorisé, qu'il soit effectué par le CLIENT ou un tiers mandaté, engage la responsabilité du CLIENT et annule toute garantie sur la stabilité du PRODUIT, en cas de non-respect, une indemnité forfaitaire de 25.000 euros HTVA (vingt-cinq mille euros) sera due à Esomus, en plus des éventuels frais judiciaires. Esomus ne garantira plus le bon fonctionnement de l'instance de production concernée. Sur demande, une instance de test dédiée ("CLONE de l'instance de production") peut être mise à disposition pour 48 heures maximum, avec des frais de 2.500 (deux-mille cinq cent) euros HTVA par demande. Le CLIENT s'engage à posséder des copies de secours de tous les systèmes sur lesquels ESOMUS doit intervenir, de même il possèdera des programmes antivirus installés et mis à jour. Le CLIENT garantit ESOMUS et ses actionnaires, administrateurs, directeurs, collaborateurs, agents, distributeurs, membres du conseil, sociétés mères et filiales contre et concernant tous dommages, réclamations, pertes, frais, dépenses, obligations, responsabilités et actions en justice, y compris, mais sans s'y limiter, les intérêts et amendes, honoraires et frais d'avocat raisonnables et tous montants payés en vue du règlement d'une demande, d'une réclamation ou d'une action en justice découlant de, étant la conséquence de ou ayant un lien avec le non-respect ou la violation de toute obligation mentionnée dans les Conditions ; et des réclamations, de quelques nature qu'elles soient, par un tiers pour tout dommage encouru étant la conséquence directe ou indirecte des activités du CLIENT en lien avec son utilisation d'un Produit.

Dans un ou plusieurs modules d'Audityx, logiciel d'Esomus, les modèles, templates, formulaires, checklists de missions sont définis de base, ces types de documents de travail intégrés sont la référence métier. Le CLIENT aura le loisir de créer lui-même ses propres modèles de missions, formulaires, checklist, templates personnalisés pour son cabinet, néanmoins, Esomus ne sera pas responsable des modifications apportées et ne sera responsable des comportements du logiciel selon les modèles créés personnellement par et pour votre cabinet. Les mises à jours ne se font que sur les types de documents officiels fournis de base. Esomus peut prendre en charge votre demande d'adaptation d'un modèle ou d'un type de document et la réalisation de ce ou ces modèles qui seront tous facturables en régie, car toutes les interactions devront être analysées, testées et fournies sur votre instance de travail. Esomus ne sera pas responsable si les modèles créés pour votre cabinet ne respectent plus la norme et/ou vos obligations métier.

Article 16 PARRAINAGE

La société Esomus, dont le siège social est établi conformément aux mentions légales, met en place un programme de parrainage dénommé « Programme de Parrainage Audityx » (ci-après le « Programme »).

Le Programme a pour objet de permettre à un client existant d'Esomus (ci-après le « Parrain ») de bénéficier d'un avantage financier en contrepartie de la recommandation d'un nouveau client (ci-après le « Filleul »), sous réserve de la souscription effective par ce dernier d'un contrat relatif à la solution Audityx, dans les conditions définies au présent article.

Conditions d'éligibilité du Parrain :

Peut être reconnu comme Parrain tout client professionnel, titulaire d'un contrat Esomus en vigueur, n'étant pas en situation de manquement contractuel ou de défaut de paiement, ayant formalisé le parrainage conformément aux modalités prévues par Esomus. Esomus se réserve le droit d'apprécier discrétionnairement l'éligibilité du Parrain. Conditions d'éligibilité du Filleul : Est considéré comme Filleul tout cabinet ou professionnel : n'ayant jamais été client d'Esomus auparavant, n'ayant fait l'objet d'aucune démarche commerciale active de la part d'Esomus dans les six (6) mois précédant la recommandation, ayant souscrit un contrat Audityx portant sur un ou plusieurs modules (ISQM et/ou MISSIONS), ayant effectué le premier paiement prévu audit contrat. Un Filleul ne peut être associé qu'à un seul Parrain.

Modalités de déclaration du parrainage : Le parrainage doit obligatoirement être déclaré au moyen du formulaire de parrainage Audityx mis à disposition par Esomus, dûment complété et transmis avant ou concomitamment à la conclusion du contrat entre Esomus et le Filleul. À défaut de respect de cette formalité, aucun droit à rétribution ne pourra être revendiqué par le Parrain.

Nature et montant de la rétribution : La rétribution accordée au Parrain constitue un avantage financier forfaitaire et unique, dont le montant est déterminé en fonction : du profil du Filleul, des modules Audityx souscrits par celui-ci lors de la conclusion du contrat. Divers montants sont applicables. Ces montants s'entendent hors TVA et sont non révisables.

Conditions d'acquisition du droit à rétribution : Le droit à rétribution est réputé acquis exclusivement, après la conclusion effective du contrat Audityx avec le Filleul, et après l'encaissement par Esomus du premier paiement dû par le Filleul. Aucune rétribution n'est due en cas de résiliation anticipée du contrat par le Filleul avant ledit paiement.

Modalités d'octroi et plafonnement : La rétribution est accordée sous la forme d'un avoir commercial venant en déduction des factures futures du Parrain, sauf décision contraire expresse d'Esomus. Le montant total cumulé des rétributions octroyées à un même Parrain ne pourra en aucun cas excéder le montant annuel hors TVA de la licence Audityx souscrite par le Parrain. Tout excédent éventuel sera définitivement perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune compensation, report ou remboursement.

Proratization et licences : Lorsque le Filleul souscrit le module MISSIONS avec un nombre de licences inférieur à celui souscrit pour le module ISQM, le montant de la rétribution sera calculé au prorata du nombre de licences effectivement souscrites pour le module MISSIONS. En cas d'extension ultérieure du nombre de licences, de souscription de modules supplémentaires ou de modification contractuelle postérieure à la souscription initiale, aucune rétribution complémentaire ne sera due au Parrain.

Exclusions, fraude et abus : Esomus se réserve le droit de refuser, suspendre ou annuler toute rétribution en cas : de déclaration inexacte ou frauduleuse, de contournement du Programme, de conflit d'intérêts manifeste, ou de non-respect des présentes conditions.

Toute fraude avérée entraînera la perte définitive de tout droit à rétribution, sans préjudice des actions judiciaires que pourrait engager Esomus.

Modification et cessation du Programme : Esomus se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au Programme de Parrainage à tout moment, sans indemnité, sous réserve des droits définitivement acquis.

Article 17 FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, ESOMUS se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations, ainsi que de toute commande et/ou souscription, ou d'y mettre fin selon que l'événement fortuit constitue un obstacle temporaire ou définitif. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure pour ESOMUS, l'absence en tout ou en partie du personnel, les grèves, l'incendie, l'inondation, l'impossibilité d'occuper les ateliers ou les lieux de vente, la pénurie ou la non-livraison par les fournisseurs du Produit ou de ses composants nécessaires, le lock-out aussi bien dans l'entreprise d'ESOMUS que dans celles des propres fournisseurs de cette dernière, ou encore des troubles, émeutes, accidents, bris de machines, absence de moyens de transport ou de matériel, épidémies, ou toute autre cause indépendante de la volonté d'ESOMUS. Cette énumération n'est pas limitative.

Article 18 DISPOSITIONS GENERALES

Les Conditions (et l'offre d'ESOMUS) comprennent la totalité de l'accord entre les parties et s'appliquent à chaque utilisation que le CLIENT et/ou l'utilisateur(s) font des Produits. Toutes les communications entre ESOMUS et le CLIENT et/ou les Utilisateurs se feront par écrit et en français et seront considérées comme étant adressées :

- Au CLIENT si elles sont envoyées par e-mail à l'adresse e-mail de contact qui a été enregistrée via la page de souscription et/ou par une commande d'un Produit ; et
- A ESOMUS si elles sont envoyées par e-mail. Les notifications par e-mail sont considérées comme effectives le premier jour ouvrable après l'envoi par mail.

Le CLIENT n'a pas le droit de transférer les droits et obligations découlant des Conditions à un tiers sans l'autorisation préalable d'ESOMUS. ESOMUS a le droit de recourir aux services de tiers dans l'exécution de ses obligations découlant des Conditions, sans préjudice de la responsabilité d'ESOMUS.

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par la SRL Esomus.

Les modifications sont immédiatement applicables aux commandes ou contrats conclus postérieurement à leur mise en ligne sur <https://audityx.com/cgv-fr/>

Il appartient au CLIENT de consulter régulièrement la dernière version, disponible en permanence sur le site précité.

Les Conditions Générales de Vente sont opposables au CLIENT dès leur mise en ligne et prévalent sur toute version antérieure ou tout document contradictoire, sauf conditions particulières expressément acceptées par écrit par la SRL Esomus. Toute utilisation des produits ou services postérieurement à la publication des nouvelles Conditions Générales de Vente vaut acceptation pleine et entière de celles-ci.

En cas de dispositions contradictoires dans les Conditions, l'ordre de priorité suivant s'applique : i) l'Offre d'ESOMUS / ii) les conditions de licence / iii) l'annexe concernant les mesures de sécurité / iv) l'aperçu des traitements de Données à caractère personnel ; et v) les conditions d'utilisation.

Si, en vertu d'une disposition légale d'ordre public ou de droit impératif, une des dispositions des Conditions était nulle ou non opposable au CLIENT, cette clause sera réputée non écrite, les autres dispositions resteront néanmoins d'application. Les parties mettront tout en œuvre de commun accord pour remplacer la clause nulle par une clause valable ayant un impact économique identique ou similaire à celui de la clause nulle.

Les Conditions et, en général, toute relation (contractuelle) et/ou réclamation liées à la prestation et l'utilisation des Produits sont soumises au droit belge. Les cours et tribunaux de l'arrondissement où le siège social d'ESOMUS est établi seront seuls compétents.

Article 19 COORDONNÉES ESOMUS SRL

Contact. Si vous avez des questions concernant les Produits, veuillez contacter ESOMUS :

Siège social : 18, Place reine Astrid à 4000 Rocourt / Liège, Belgique,

Numéro d'entreprise : 0723.595.056 - RP- Liège - Division Liège

Téléphone : 00 32 (0) 4 / 265 61 92 Mobile : 00 32 (0) 471 / 49 34 11

Mail : Mail : info@iesomus.com & info@audityx.com

Conditions d'utilisation

Dernière mis à jour : 01/04/2026.

Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes les versions antérieures. Seule la dernière version en vigueur est applicable.

Introduction. Ce logiciel (le « Produit ») est géré par ESOMUS SRL (coordonnées en bas). En acceptant ces conditions d'utilisation (les « Conditions d'Utilisation »), vous, étant l'utilisateur du Produit (« vous » et/ou l' « utilisateur »), vous acceptez que les Conditions d'Utilisation constituent un accord contraignant entre vous et ESOMUS. Les Conditions d'Utilisation régissent votre utilisation du Produit. ESOMUS est disposée à accorder l'accès au Produit uniquement aux utilisateurs qui acceptent sans réserve les Conditions d'Utilisation, dans sa dernière version. ESOMUS se réserve le droit de modifier les Conditions d'Utilisation à tout moment et informera l'utilisateur si des modifications sont apportées. En continuant à utiliser le Produit, vous acceptez d'être lié par de telles modifications.

Sécurité. Lorsque vous créez un compte ou utilisez un Produit, vous acceptez de : (a) fournir des informations exactes, à jour et complètes, comme le demandent les formulaires d'inscription (les « Données d'Inscription ») ; (b) maintenir la sécurité de votre mot de passe et de votre identification ; (c) maintenir et mettre à jour les Données d'Inscription, ainsi que tout autre information que vous fournissez à ESOMUS. L'utilisateur ne communiquera à aucun moment son identification ou mot de passe à un tiers. Si vous avez déjà un compte, vous pouvez vous connecter en utilisant votre adresse e-mail et mot de passe. Le compte est unique et chaque utilisateur ne peut avoir qu'un seul compte.

Propriété intellectuelle. Tout le contenu disponible sur ou via un Produit (y compris marques, noms commerciaux, dessins, textes, graphiques, images, informations, logiciels, fichiers et autres, ainsi que leur sélection et leur disposition, collectivement le « Contenu ») sont la propriété exclusive d'ESOMUS (ou de ses donneurs de licence), sauf indication contraire. Vous n'avez pas le droit de modifier, copier, distribuer, reproduire, télécharger, afficher, transmettre ou vendre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, en tout ou en partie, le Contenu sans le consentement écrit et préalable d'ESOMUS. Sauf si ces Conditions d'Utilisation le stipulent expressément, l'utilisateur n'acquiert aucun droit sur le Contenu ni les Produits. Toute utilisation d'un Produit ou du Contenu autre que celle spécifiquement autorisée est strictement interdite et permettra à ESOMUS de mettre fin à la licence accordée.

Utilisation autorisée. Vous êtes responsable de toute activité se produisant par le biais de votre compte et vous déclarez que vous respecterez toutes les législations applicables en rapport avec l'utilisation d'un Produit. Dans le cas où vous soupçonnez une violation de la sécurité (p.ex. accès non autorisé), vous êtes tenu d'en informer ESOMUS au plus vite. Vous garantissez qu'aucun matériel de quelque nature que ce soit soumis par l'intermédiaire de votre compte ou autrement publié, transmis ou partagé par vous sur 'u par l'intermédiaire d'un Produit n'enfreindra les droits d'un tiers.

En particulier (sans limitation), vous ne pouvez pas utiliser les Produits (a) d'une manière interdite par la loi ; (b) afin de violer les droits de tiers (p.ex. droits de propriété intellectuelle) ; (c) au profit e tiers ; (d) en vendant, concédant des sous-licences ou distribuant de toute autre manière les Produits ou tout Contenu à des tiers ; (e) afin de créer, transmettre, distribuer ou stocker un contenu inapproprié ; (f) au moyen d'applications externes qui téléchargent automatiquement le Contenu ; (g) pour tenter d'obtenir un accès non autorisé ou de perturber tout contenu, service, dispositif, données, compte ou réseau ; (h) d'une manière susceptible d'endommager un Produit, de provoquer des perturbations techniques ou d'entraver l'utilisation de celle-ci par quiconque ; 't/ou (i) d'une manière qu'ESOMUS juge objectivement inacceptable.

Contenu Utilisateur. Vous êtes seul responsable du profil (y compris, par exemple, vos coordonnées), des messages, des notes, du texte, des informations et de tout autre contenu que vous téléchargez, publiez ou affichez, transmettez ou partagez sur ou par le biais d'un Produit (collectivement, le « Contenu Utilisateur »). Vous acceptez qu'ESOMUS puisse supprimer ou retirer (sans préavis) tout Contenu Utilisateur à sa seule discrétion. Lorsque vous publiez du Contenu Utilisateur sur le Produit, vous autorisez ESOMUS à en faire le ' copies qu'elle juge nécessaires afin de faciliter la publication et le stockage du Contenu Utilisateur sur le Produit. En publiant le Contenu Utilisateur sur le Produit, vous accordez à ESOMUS une licence irrévocable, perpétuelle (pour toute la durée des droits applicables), non exclusive, transférable, gratuite et mondiale (avec le droit d'accorder des sous-licences) pour utiliser, distribuer, copier, afficher publiquement, traduire, extraire (en tout ou en partie) ce Contenu Utilisateur à toute fin (commerciale, publicitaire ou autre), sur ou en relation avec le Produit ou sa promotion, de créer des œuvres dérivées ou de l'incorporer dans d'autres œuvres.

Contenu. Un Produit peut contenir du contenu provenant de tiers (p.ex. d'autres utilisateurs), sur lequel ESOMUS n'a aucun contrôle éditorial. Tous les conseils, déclarations, services, offres ou autres informations ou contenus mis à disposition par des tiers sont ceux des tiers respectif. ESOMUS n'est pas responsable de quelque manière que ce soit du contenu du Produit, en particulier lorsqu'il est fourni par des utilisateurs, par des tiers ou par tout équipement ou programmation associés à ou utilisé avec un Produit. ESOMUS n'est pas responsable de la conduite de tout utilisateur d'un Produit. Il vous incombe "évaluer l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou l'utilité de tout contenu disponible sur le Produit.

Indemnisation. Vous acceptez d'indemniser ESOMUS de toute perte, responsabilité, réclamation, demande, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, découlant de ou en relation avec toute réclamation découlant de ou liée à votre utilisation d'un Produit ou du Contenu, y compris, sans s'y limiter, toute réclamation alléguant que l'utilisation de ce Contenu enfreint l's droits d'un tiers ou lui a causé un préjudice.

Disponibilité. Notre partenaire nous garantit une disponibilité des serveurs mis à la disposition d'Esomus et sont physiquement situés dans des centres de données locaux présentant au moins les caractéristiques suivantes : système d'extinction d'incendie (extraction d'oxygène chimique) ; Water système d'extraction en cas d'infiltration d'eau dans le sous-sol ; système de refroidissement ; une alimentation électrique ; Batteries et groupe électrogène assurant une autonomie électrique de 24h ; Security par une société de gardiennage ; Access 24/7 ; SLA pour l'alimentation électrique : minimum 99,99% ; SLA pour l'environnement correct de 99,99% (humidité et température) ; Tous les serveurs mis à la disposition d'esomus sont directement ou indirectement connectés à au moins deux fournisseurs de transit distincts. L'infrastructure du réseau est entièrement redondante, depuis les serveurs jusqu'aux fournisseurs de transit (plusieurs commutateurs, câbles, routeurs, ...), et sont exclusivement stockées sur des serveurs situés en Belgique. Afin de permettre au CLIENT de travailler efficacement, le partenaire d'ESOMUS garantit que certains éléments seront disponibles pendant un certain pourcentage de temps défini entre 99 et 99,9 %. Esomus n'est et ne sera pas responsable des informations reçues du partenaire concernant cette disponibilité, elle incombe au partenaire de mettre tout en œuvre pour obtenir la meilleure disponibilité en toute circonstance pour les CLIENTS d'ESOMUS.

Avec notre partenaire, un contrat de confiance est établi et nous sommes en relations régulièrement avec celui-ci pour adapter, au besoin, les serveurs, les maintenances et les backups si nécessaires. Notre partenaire, par une alerte, nous préviens lorsqu'il faut augmenter les serveurs, les disques, soit pour répondre aux nouvelles technologies et/ou en cas d'augmentation des datas clients ou de pour la gestion des services afin d'assurer le bon fonctionnement des modules / logiciels qu'Esomus a créer pour ses clients.

Actuellement, au 01 janvier 2025, nous avons pour une bonne utilisation des produits Esomus :

ITEM TYPE	NUMBER OF ITEMS	PRIORITY	COVERED FOR UPTIME
SERVERS	1	H24	CONTRAT ESOMUS
Other hardware or network facilities	x Switches + x Routeurs Core	3	99,9%
Software/ License	Pas de licences dans notre cas		
Service contrats	1	Normale	CONTRAT ESOMUS

Il est également possible qu'Esomus doivent selon les impératifs techniques, augmenter le nombre de serveurs, le nombre de routeurs et/ou de switches ou le contrat selon la les demandes clients ou selon les nouvelles technologies et que les prix s'adaptent selon ces nouveaux impératifs.

La Société Esomus met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la disponibilité, l'accessibilité et la continuité des Services. Néanmoins, l'utilisateur reconnaît et accepte que ladite disponibilité puisse varier selon le pays d'utilisation et être limitée ou interrompue pour des causes échappant au contrôle de la Société Esomus.

Sans que cette liste soit exhaustive, les causes suivantes sont notamment susceptibles d'affecter la continuité des Services :

- Défaillance, insuffisance ou obsolescence des infrastructures locales de télécommunication, d'hébergement ou de transmission de données ;
- Coupures, variations ou instabilités d'alimentation électrique ou énergétique ;
- Restrictions, interdictions ou limitations imposées par la réglementation locale, les autorités administratives ou légales, y compris en matière de cybersécurité, protection des données, importation de matériel ou licences d'exploitation ;

- Particularités techniques, normes locales ou contraintes environnementales propres au pays concerné (par exemple : conditions climatiques extrêmes, absence de réseaux de secours, saturation des réseaux, etc.) ;
- Actes ou omissions de tiers, tels que fournisseurs d'accès, hébergeurs, opérateurs de télécommunication, ou tout prestataire local intervenant dans la chaîne technique de fourniture du Service ;
- Cas de force majeure au sens de la législation applicable, incluant mais ne se limitant pas à : catastrophes naturelles, épidémies, conflits armés, mouvements sociaux, troubles politiques ou instabilités institutionnelles.

En conséquence, la Société Esomus ne saurait être tenue responsable des interruptions, limitations, ralentissements ou dysfonctionnements des Services résultant directement ou indirectement de ces circonstances, et aucune indemnisation ou compensation ne pourra être exigée à ce titre par l'Utilisateur.

Responsabilité. ESOMUS ne garantit que le Contenu et les Produits sont exacts, complets, actuels ou que les Produits ne contiennent aucun virus ou d'autres éléments nuisibles. Par conséquent, vous devez faire preuve de prudence lors de l'utilisation des Produits et du Contenu, qui est à vos propres risques. Un Produit peut être temporairement indisponible de temps à autre pour des raisons de maintenance ou autres, et ESOMUS ne peut être tenu responsable de cette indisponibilité.

En aucun cas ESOMUS ne peut être tenu responsable de tout dommage indirect de quelque type ou nature que ce soit (y compris la perte de données ou d'avantages économiques) découlant d'un Produit (y compris, mais sans s'y limiter, toute erreur, inexactitude, défaut, retard de transmission, panne de ligne de communication, défaillance technique ou autres problèmes techniques). En aucun cas ESOMUS ne sera responsable de pertes ou dommages (directs ou indirects), résultant de votre utilisation d'un Produit, ou de tout Contenu Utilisateur affiché sur ou via un Produit ou transmis à d'autres utilisateurs, ou de toute interaction entre les utilisateurs des Produits. En aucun cas ESOMUS ne sera responsable de toute perte ou dommage résultant de l'utilisation d'une partie du Contenu. ESOMUS ne peut être tenu responsable de toute défaillance ou indisponibilité d'un Produit résultant de la perte ou de la destruction de données, de l'effacement ou de la corruption de supports de stockage, de pannes de courant, de l'indisponibilité de fournisseurs ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

Résilience. ESOMUS se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de révoquer le droit d'un utilisateur d'utiliser un Produit et/ou de fermer le compte. ESOMUS ne pourra pas supprimer le contenu Utilisateur. Dans le cas où ESOMUS invoque ce droit, ESOMUS ne sera pas tenu de fournir un avis préalable à l'utilisateur concerné et n'assumera aucune responsabilité pour cette action.

Divisibilité. Si une ou plusieurs des dispositions des Conditions d'Utilisation devaient être jugées invalides, illégales ou inapplicables à quelque égard que ce soit, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions des Conditions d'Utilisation ne seront en aucun cas affectées ou compromises.

Droit applicable - litiges. Le droit belge est applicable. En cas de litige, les tribunaux de la juridiction du siège social d'ESOMUS sont seuls compétents.

Contact. Si vous avez des questions concernant les Produits, veuillez contacter ESOMUS :

Siège social : **Esomus** : 18, Place reine Astrid à 4000 Rocourt / Liège, Belgique

Numéro d'entreprise : 0723.595.056 - RPM Liège - Division Liège

Téléphone : 00 32 (0) 4 / 265 61 92 & Mobile : 00 32 (0) 471 / 49 34 11 / Mail : [info@\[jesomus.com](mailto:info@[jesomus.com) & [info@\[audityx.com](mailto:info@[audityx.com)